

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 JUIN 2020

Le vingt-quatre juin deux mil vingt, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de M. Arnaud BREUIL, Maire.

Étaient présents : AUPY Éric, BERCHER Cindy, BREUIL Arnaud, BREZILLON Jérôme, BRIANÇON Aline, CAROFF Philippe, DELAPLANCHE Monique, GILLES Sylvain, GOURIELLEC Christine, GUYARD Martial, LE CORNEC Corinne, PERRIN Alexandra, VERNIERS Quentin, GUYARD Murielle.

Excusé ayant donné procuration : LOZACH Jean-Claude à BREUIL Arnaud.

Secrétaire de séance : BERCHER Cindy.

Date de la convocation : 16 juin 2020

Le conseil a délibéré sur les sujets suivants :

1) Nomination du secrétaire de séance :

Madame Cindy BERCHER est désignée secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du 28 mai 2020 :

Vote : 15 pour.

3) Présentation des travaux de restauration dans l'église et délibérations :

Monsieur le Maire présente l'ensemble des travaux nécessaires à la préservation et la restauration du patrimoine culturel de la commune. Ces travaux se composent de la restauration d'une dalle funéraire classée, d'un triptyque inscrit, de cinq sculptures dont l'une est classée et de la restauration d'une partie du toit de la chapelle. Les travaux de restauration de la dalle ayant déjà donné lieu à un vote du Conseil Municipal et les cofinancements (DRAC et Département) déjà accordés.

- Le Conseil Municipal décide de faire la restauration du triptyque dans l'église de Senantes (inscrit au titre des monuments historiques).

Après examen du devis, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir Fleur FOUCHER pour la conservation de la couche picturale du retable pour 2 400 € HT et Jonathan GRAINDORGE pour la conservation de la peinture et de la révision de son accrochage pour 5 600 € HT du triptyque dans l'église de Senantes, montant total 8 000 € HT et donne mandat à Monsieur le Maire pour les régler ensuite dans les meilleurs délais.

Le plan de financement s'établit comme suit :

coût global : 8 000 € HT

- SUBVENTION DE LA DRAC (40 %)	3 200 €
- SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL (30%)	2 400 €
- AUTOFINANCEMENT	2 400 €

Vote : 15 pour.

- Le Conseil Municipal décide de faire la conservation préventive et la sécurisation de 5 sculptures dans l'église de Senantes.

Après examen du devis, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir Agathe HOUVET, conservatrice et restauratrice de sculptures, pour la restauration de 5 sculptures dans l'église de Senantes, montant total 5 953 € HT et donne mandat à Monsieur le Maire pour les régler ensuite dans les meilleurs

délais.

Le plan de financement s'établit comme suit :

coût global : 5 953 € HT

- SUBVENTION DE LA DRAC (40 %)	2 381,20 €
- SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL (30%)	1 785,90 €
- AUTOFINANCEMENT	1 785,90 €

Vote : 15 pour.

4) **Vote des taux de fiscalité communale :**

Le budget primitif 2020 est présenté en équilibre à hauteur de 381 000.00€ en section de fonctionnement et à hauteur de 185 259.95€ en section d'investissement.

Cet équilibre est obtenu **sans augmentation des taxes communales.**

Taux des taxes communales :

Taxe d'habitation : 14,02 %

Taxe foncière (bâti) : 17,09 %

Taxe foncière (non bâti) : 32,03 %

Ainsi établi, le budget primitif 2020 est voté à l'unanimité. Vote : 15 pour.

5) **Affectation du résultat :**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Arnaud BREUIL, Maire.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent cumulé en fonctionnement de	= + 178 651,94 €,
- Un déficit cumulé d'Investissement de	= - 103 619,95 €,
- Un Reste à réaliser en Dépense de	= - 30 000 €
- Un Reste à réaliser en Recette de	= 41 746 €.

- Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suite :

. A titre obligatoire :

Au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur du déficit de 91 873.95 €

. Le SOLDE disponible de 86 777,99 € est affecté comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R. ligne 002),

soit : 86 777.99 €

Vote : 15 pour.

6) **Budget 2020 :**

Le budget 2020 est présenté par le Maire.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 381 000 € et en investissement à 185 259,95 €.

Mise au vote du budget 2020.

Vote : 15 pour.

7) **Proposition de désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Propose :

- Monsieur Martial GUYARD (titulaire) et Monsieur Philippe CAROFF (suppléant), pour les représentants des Conseillers municipaux.
- Madame Françoise GILLES (titulaire) et Monsieur Alain MATHIEU (suppléant), pour les représentants du Préfet.
- Monsieur Gilles SALINGRE (titulaire), pour représentant au tribunal Judiciaire.

Vote : 15 pour.

8) Désignation de deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) au sein d'Eure-et-Loir Ingénierie :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉSIGNE Madame Cindy BERCHER, pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale et Monsieur Arnaud BREUIL son suppléant.

Vote : 15 pour.

9) Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil de l'installation du SIRP et de la réélection de Monsieur Roland PETIT à sa présidence et de l'élection au poste de Vice-présidents de Madame Aline BRIANÇON, de Monsieur Antoine LEORINI et de Monsieur Patrick JOUVELIN.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite à vélo du député KASBARIAN dans le cadre de son programme « la circo à vélo » le 15 juillet, à la chapelle. Le Conseil Municipal est invité à la rencontre.
- Madame Murielle GUYARD informe le Conseil Municipal de l'organisation le 20 septembre 2020 d'une marche découverte de Senantes au Coudray par l'association Senantes Loisirs Nature Culture.
- Monsieur le Maire explique que les conditions sanitaires ne permettent pas l'organisation des festivités pour le 14 juillet 2020. Le sous-préfet recommande de ne rien organiser pour le 14 juillet. Seule la commémoration au monument aux morts se fera le matin à 11h, départ de la Mairie à 10h45.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation de la communauté de communes le 15 juillet, car il faut attendre le deuxième tour des élections municipales pour les communes concernées.
- Monsieur le Maire propose la création d'un emploi saisonnier au service des espaces verts pour 2 mois. Vote : 15 pour. Monsieur Thibaud GONSOLIN sera recruté du 1^{er} au 31 juillet.
- Rendez-vous pris pour la commission d'information le 29 juin à 19h en Mairie pour l'élaboration du bulletin municipal de juillet.
- Madame Alexandra PERRIN informe le Conseil Municipal que des travaux de peinture dans le dortoir vont avoir lieu à l'école Maternelle et demande de l'aide pour déménager des lits et des meubles le vendredi 3 juillet à 17h. Monsieur Quentin VERNIERS, Monsieur Jérôme BRÉZILLON, Madame Cindy BERCHER et Monsieur Arnaud BREUIL se sont portés volontaires.
- Monsieur Éric AUPY demande si un retour à la normale est prévu en déchetterie. Monsieur le Maire n'a pas reçu d'informations sur ce sujet. Monsieur le Maire précise que les conditions d'accès aux déchetteries évolueront en fonction de la situation sanitaire.

- Monsieur Éric AUPY demande si un appel à projet sera lancé dans le prochain bulletin municipal. Monsieur le Maire répond que cela est prévu comme nous nous y sommes engagés ainsi qu'un appel à candidatures pour les différentes commissions ouvertes à la population.
- Monsieur Martial GUYARD demande comment le conseil des jeunes s'organise. Monsieur le Maire répond que le conseil municipal des jeunes sera installé l'année prochaine. Il fait œuvre d'éducation civique et permet de mettre en œuvre des projets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures cinquante-cinq minutes.